

**Département**

DU LOIRET

—  
**Arrondissement**

DE MONTARGIS

—  
**Canton**

DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU S. I. I. S

d' ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

**Séance du 22 juillet 2013**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS :** 12

**En exercice :** 12

**Présents :** 8

**date de convocation :** 08 juillet 2013

**date d'affichage :** 25 juillet 2013

L'an deux mil treize, le vingt deux juillet à dix neuf heures, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqué le 08 juillet 2013 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LUCE, Président.

**Etaient présents :** Stéphanie DIVERGER, Jacques LASSOURY, Anne - Sophie CARBONNELLE, Claude NOËL, Christophe CLOZIER, Michel DIVERGER, Patrick ORTH

**Excusés et représentés :** Annyck DEFLESSELLES, Bruno TRIBOULEY, François POYAU

**Absent :** André ANICA

**Secrétaire de séance :** Anne - Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 06 mai 2013 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Création de poste**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget syndical,

Considérant la nécessité d'une nouvelle organisation du SIIS à partir de septembre 2013,

Vu le budget syndical,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité le Président à procéder aux changements,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 5 heures, au grade d'Agent de Maîtrise 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 30 heures, au grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps complet de 35 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 27 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 33 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 29 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,  
**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 8 heures, au grade d'Agent de Maîtrise 2<sup>ème</sup> classe,  
**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 27 heures, au grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe,  
**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 33 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,  
**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 23 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,  
**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 30 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,  
**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2013, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 18 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,  
**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget syndical (chapitre 64)  
**DEMANDE** au Président de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

## **II – Tableau des effectifs**

Vu les délibérations prises ce jour, le tableau des effectifs est modifié comme suit en date du 01 septembre 2013 :

	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS NON COMPLET
<b>TITULAIRES</b>			
<i>Filière administrative</i>			
Rédacteur Territorial	B		1 - 12/35
<i>Filière sociale</i>			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 - 30/35	
<i>Filière technique</i>			
Agent de maîtrise 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1 - 5/35	
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 - 27.75/35
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	C		1 - 27/35 1 - 33/35
<b>NON TITULAIRES</b>			
<i>Filière technique</i>			
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1 - 35/35	1 - 29/35 1 - 18/35

## **IV – Remboursement assurance contrat car scolaire**

Le Président informe le Conseil que suite à la mise à jour du contrat d'assurance du car scolaire, il nous est remboursé la somme de 97.67 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité le chèque de la MAIF pour un montant de 97.67 €

## **V – Participation aux investissements**

Le Maire de Bazoches informe le conseil qu'il est nécessaire de faire des travaux dans le futur local de la garderie.

Il présente à cet effet un devis d'un montant de 1 464 € H.T pour la pose de sanitaires.

Le Maire de Rozoy informe le conseil qu'il a été nécessaire de changer la chambre froide de la cantine de Rozoy car elle a été endommagée par l'orage. Il précise qu'elle sert également lors des locations de la salle polyvalente. C'est la mairie de Rozoy qui a fait l'investissement

Il présente à cet effet un devis d'un montant de 1000 € H.T et demande que le SIIS participe à hauteur des 2/3 soit 670 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité le devis de l'entreprise ENR Concept pour un montant de 1 464 € H.T pour la réalisation des travaux à la garderie de Bazoches

**ACCEPTE** à l'unanimité de participer à hauteur de 670 € pour la chambre froide

### **VI – Pains pour cantine**

Le Président rappelle au Conseil que la boulangerie d'Ervauville est fermée depuis le 29 avril dernier. Cette dernière fournissait les cantines d'Ervauville et de Rozoy.

Il n'y a toujours pas de repeneur pour la boulangerie à ce jour.

En attendant, il sera donc demandé à SCOLAREST, notre fournisseur de repas, de livrer le pain aux 2 cantines.

### **VII – Questions diverses**

#### **1/ Admission en non-valeur**

Le Président informe le Conseil que la commune de Bazoches et d'Ervauville ont accepté de prendre en charge par leur CCAS les factures de cantine non réglées par leurs administrés.

#### **2/ Attribution d'indemnités aux instituteurs accompagnateurs**

Vu l'arrêté du 6 mai 1985 fixant l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves lors des voyages scolaires, classes de découverte, de mer ...

Vu la délibération n°17/2013 en date du 19 mars 2013 fixant le montant de l'indemnité,

Considérant le séjour qui s'est déroulé à 29 avril au 03 mai 2013 au centre de La Grange d'Espins à Espins (Calvados), pour deux classes de l'école élémentaire (CM1 et CM2),

Considérant que deux instituteurs ont accompagné la classe de découverte et peuvent se voir attribuer l'indemnité suivante : 5 jours x 26.26 € = 131.30 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'attribuer à chaque instituteur une indemnité d'un montant de 131.30 €

**PRECISE** à l'unanimité que les crédits nécessaires seront prélevés au budget syndical.

#### **3/ Distribution de lait dans les écoles**

Le Président donne lecture au Conseil d'un courrier reçu de la Laiterie de Saint Denis de l'Hôtel nous informant, qu'à compter de la rentrée de septembre 2013, il n'y aurait plus de livraison de lait pour les écoles dans la mesure où les conditions de distribution ne sont plus satisfaisantes tant logistiquement qu'économiquement.

La séance est levée à 21 heures

### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

Pierre LUCE	Stéphanie DIVERGER	André ANICA	Jacques LASSOURY
Anne-Sophie CARBONNELLE	Annyck DEFLESSELLES	Michel DIVERGER	Patrick ORTH
François POYAU	Claude NOEL	Bruno TRIBOULEY	Christophe CLOZIER